



**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION
DIRECTION B
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

NOTE

Mauritanie



Contenu:

La Mauritanie avait connu, depuis le renversement, en 2005, de l'ancien Président Ould Taya, une phase de réformes sans précédent qui a conduit à des élections municipales, législatives et présidentielles jugées conformes aux standards internationaux. Ce processus électoral exemplaire à divers égards avait été accompagné par l'Union européenne, tant au plan de l'assistance que de l'observation électorale. La consolidation de la démocratie en un Etat moderne s'est révélée une étape difficile et le coup d'Etat du 6 août 2008, même s'il s'est fait sans effusion de sang et s'il n'a pas bouleversé le pays, a ouvert une nouvelle crise et a été unanimement condamné par la communauté internationale. La sortie de crise n'est pas aisée dans ce pays divisé, où les allégeances tribales et claniques gardent une dimension importante.

La Mauritanie est un des pays les plus pauvres du continent africain avec des ressources limitées et un climat désertique qui couvre la quasi-totalité du pays. L'exploitation pétrolière, qui a commencé en 2006 fournit certes un complément de revenu, mais en deçà des espérances.

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

**EXCLUSIVEMENT À USAGE INTERNE
DU PARLEMENT EUROPÉEN**

DGExPo/B/PolDep/Note/2008_ 196

Octobre 2008

[PE N°]

FR

Cette note a été mise à jour à l'initiative du Département thématique en vue de la préparation du débat et de la résolution d'urgence de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE de Port-Moresby (Papouasie Nouvelle Guinée).

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français

Auteurs: Dr. Stefan KRAUSS et
Etienne BASSOT


Manuscrit achevé le 10 octobre 2008

Cette note d'information est disponible sur l'[intranet](#) du Département thématique de la Direction Générale pour les Politiques Externes de l'Union.

La note d'information est également disponible dans le catalogue de la [bibliothèque](#).

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: xp-poldep@europarl.europa.eu.

Bruxelles, Parlement européen, octobre 2008



Analyse en bref

Avec l'arrivée du Président Abdellahi et la constitution du nouveau Parlement, la transition *formelle* en Mauritanie semblait être arrivée à son terme en 2007. Le pays amorçait désormais sa phase de transition *matérielle* : le chemin vers la consolidation d'un régime pleinement démocratique et constitutionnel et la formation d'un Etat représentatif, stable et efficace, et qui est à même d'enclencher un processus durable de développement. Une avancée



importante sur cette voie constituait le **climat de discours ouvert dans les médias** avec une liberté d'expression peu commune dans les pays arabes.

Or, la consolidation de la démocratie apparaît comme une épreuve difficile. Gouvernée par les allégeances tribales et claniques, la Mauritanie a longtemps souffert de **divisions internes**. Dès lors, rebâtir la société mauritanienne, selon les standards d'un Etat moderne est un défi de taille. Cette tâche inclut tant un rééquilibrage des pouvoirs que le **partage de la richesse** entre les Maures et les Négro-mauritaniens. Autre élément de ce défi, le règlement, par voie d'un processus de justice transitionnelle équitable, du « passif humanitaire », euphémisme qui renvoie aux déportations et aux séquelles de l'esclavage formellement aboli. L'enjeu majeur du pays reste le combat de la pauvreté et une répartition plus juste des revenus.

Sur ces problèmes sont venus se greffer l'irruption brutale du terrorisme labellisé Al-Qaïda au Maghreb, la hausse des prix alimentaires et des intérêts particularistes convoitant une rente pétrolière supposée à la hausse.

Avec ces facteurs de tension en toile de fond, une **crise gouvernementale et institutionnelle** a éclaté mois de mai 2008 lorsqu'un remaniement du cabinet et l'inclusion de ministres de l'opposition avait suscité le mécontentement de la majorité présidentielle. La crise a connu une trêve provisoire avec la formation d'un gouvernement de compromis réunissant à la fois des hommes du Président et des hommes proches des généraux. A la différence du précédent, le nouveau gouvernement ne comportait pas l'Union des Forces pour le Progrès (UFP, opposition) et le parti islamiste Tawassoul. Le Premier ministre Yahya Ould Ahmed Waghf qui était

démisionnaire après à une motion de censure déposée, le 3 juillet, par les députés de son propre parti, a été reconduit. En filigrane, ce bras de fer politique indiquait clairement la volonté des généraux de poursuivre leur **mainmise sur les institutions démocratiques** et d'affaiblir le président de la République.

Puis, le 5 août, un groupe de 25 députés et 23 sénateurs ont annoncé leur démission collective du Pacte national pour la démocratie et le développement (PNDD-Adhil), la formation présidentielle. Ce coup de théâtre orchestré avec les militaires donnait le prélude à l'arrestation, le 6 août, du Président et du Premier ministre mauritaniens par des généraux putschistes membres de l'ex CMJD. Chef de file de l'opération, le commandant de la garde présidentielle, **Mohamed Ould Abdelaziz** que le **Président Abdellahi** avait limogé la veille ensemble avec deux autres généraux. Révoquant sa propre destitution, le général Abdelaziz s'est installé à la tête d'un "**Haut conseil d'Etat**" qui a congédié le Président Abdellahi et annoncé la tenue de nouvelles élections présidentielles. Toutes les autres institutions, dont le Parlement, ont été maintenues en place.

A l'intérieur du pays, la junte bénéficierait du soutien de la grande majorité des maires (191 sur 216) et des parlementaires (106 sur 151). Le général Abdelaziz a nommé par décret Moulaye Ould Mohamed Laghdaf au poste de Premier ministre et l'a chargé de former "un gouvernement de transition". Depuis 2005, ce dernier était ambassadeur de Mauritanie à Bruxelles, auprès de l'Union européenne et de la Belgique. Il appartient à l'un des ensembles tribaux les plus importants du pays, les Tajakant, et à une région électorale, le Hodh Chargui (Sud-Est), courtisée par tout candidat à une élection présidentielle.

Les réactions officielles sont fermes: le **coup d'Etat du 6 août 2008 a été condamné** par le Groupe ACP, l'Union africaine et l'Union européenne. Les consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou devraient débiter le 16 octobre. En pratique, il convient de nuancer. Ainsi, au Sommet ACP d'Accra (30 septembre - 3 octobre 2008), la délégation mauritanienne admise à siéger - sans droit de parole - était la délégation du gouvernement issu du putsch tandis que les représentants du gouvernement démis assistaient comme observateurs. L'Union africaine, qui avait posé un ultimatum au 6 octobre pour le "*retour à l'ordre constitutionnel après le rétablissement inconditionnel de M. Sidi Cheick Abdallahi*" a décidé de se donner du temps avant de prononcer des sanctions.

D'aucuns soulignent aussi que le coup d'Etat s'apparente davantage à une "**révolution de palais**" et n'a pas bouleversé le pays. Pourtant, la manifestation du 7 octobre, interdite et réprimée par la police, a quand même réussi à mobiliser, en tout cas à Nouakchott.

Des ébauches de scénarios de sortie de crise évoquent des élections anticipées mais il sera difficile de trouver un consensus sur la période transitoire devant conduire aux élections. D'aucuns évoquent aussi un retour sur la scène politique de l'ancien chef de la junte, le colonel Ely Ould Mohamed Vall¹, qui avait dirigé une transition démocratique de 19 mois en Mauritanie. Il était arrivé au pouvoir après le renversement, sans effusion de sang, du président Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya en août 2005.

¹ Ely Vall s'est depuis lors retiré des affaires politiques, a pris sa retraite de l'armée et participe à des conférences à travers le monde pour l'instauration de "véritables systèmes démocratiques" sur le continent africain.

Données générales

Principales villes:

- Nouakchott, capitale, 1 million d'habitants
- Nouadhibou, 97 000 hab.
- Kiffa, 48 000 hab.
- Rosso, 46 000 hab.
- Kaédi, 45 000 hab.
- Zouérate, 36 000 hab.

Superficie : 1 030 000 km² (à 80% désertique)

Population: environ 3 millions: 70% Maures; 30% Africains Noirs (statistiques contestées), la moitié <18 ans

Religion: L'islam (religion officielle) 99% de sunnites; quelques minorités chrétiennes

Ancienne colonie française, la Mauritanie est devenue république en 1958 et indépendante en 1960. La religion d'Etat est l'Islam. Avec environ 3 millions d'habitants, la densité de la population y est très faible (2,4 habitants au km²). Les communications sont donc difficiles en raison de l'étendue du pays et de sa nature désertique. Le manque d'infrastructure en technologies d'information et de communication entrave ainsi les

possibilités de développement du pays, dont les principales ressources sont le minerai (de fer, cuivre et gypses). Les recherches minières se poursuivent (or, diamants, hydrocarbures) avec certaines perspectives d'identification de nouveaux gisements. Les ressources halieutiques sont également importantes, les eaux mauritaniennes étant parmi les plus riches au monde. L'exploitation du pétrole a commencé en Mauritanie en février 2006 mais les revenus sont limités.

La société mauritanienne est constituée de plusieurs communautés : notamment les Maures, les Peuls, les Soninkés et les Wolofs. Les langues parlées en Mauritanie sont principalement l'arabe et le français, ainsi que les langues nationales : hassaniya, peul, soninké, et wolof.

Le pays a accompli d'importants progrès dans le domaine de la stabilité économique et dans les secteurs sociaux. Les femmes y jouent un rôle clef dans les domaines traditionnels tels que l'éducation et la santé ainsi que dans les secteurs du commerce et également au niveau administratif et culturel.

Institutions et paysage politique

Le "Haut conseil d'Etat" des putschistes qui se sont substitué à l'Exécutif démocratiquement élu est composé du général Ould Abdelaziz à sa présidence et de dix autres membres: le général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed (chef d'état-major des forces armées), le général Felix Negri (chef d'état-major de la garde nationale), le colonel Ahmed Ould Bekrine (chef d'état-major de la gendarmerie), le colonel Mohamed Ould Cheikh Elhadi (chef de la Sûreté nationale) ainsi que six hauts gradés: le colonel Ghoulam Ould Mahmoud, le colonel Mohamed Ould Meguett, le colonel Mohamed Ould Mohamed Z'Nagui, le colonel Dia Adama Omar, le colonel Hennoune Ould Sidi et le colonel Ahmedou Bamba Ould Baya.

Le Président **Sidi OULD Cheikh ABDELLAHI** était le premier chef d'Etat démocratiquement élu depuis l'indépendance de la Mauritanie en 1960, ses prédécesseurs étaient arrivés au pouvoir par des coups d'Etat, se faisant ensuite réélire lors de scrutins entachés de fraudes plus ou moins graves. Economiste de formation, Abdellahi a été ministre sous les présidences de Mokhtar Ould Daddah et de Maaouya Ould Taya. Il a été également fonctionnaire international au Koweït et au Niger.

La Mauritanie connaît un **système bicaméral** avec un Sénat (Majlis al Chouyoukh) de 56 membres élus pour six ans au suffrage indirect et une Assemblée nationale (95 membres) élus pour quatre ans. Président: Messaoud Ould Boulkheir¹.

En mai 2008, le Président Adellahi avait remplacé le technocrate Zeine OULD ZEIDANE à la tête du gouvernement par Yahia OULD AHMED WAGHF². Cette décision répondait notamment à des critiques de l'action gouvernementale suite aux **actes terroristes** qui avaient ébranlé la Mauritanie pendant les mois précédents. L'assassinat, le 24 décembre, de quatre touristes français avait entraîné l'annulation du rallié Paris-Dakar pour les motifs de sécurité. Fin janvier 2008, l'ambassade d'Israël à Nouakchott avait subi une attaque terroriste. Autre pierre d'achoppement: la hausse des prix alimentaires. Comme le Sénégal et le Maroc voisins, la Mauritanie a été secouée par des émeutes de la faim en mars 2008.

La majorité présidentielle composée à l'origine essentiellement de candidats "indépendants" s'était désormais organisée sous le nom de Pacte national pour la démocratie et le développement (PNDD-ADHIL) présidé par Yahia Ould Ahmed Waghf. Les principales forces de ce pacte étant

- le Parti Républicain pour la Démocratie et le Renouveau (PRDR, parti de l'ancien Président Taya qui travaille à se doter d'une nouvelle image depuis octobre 2005)
- le Rassemblement pour la Démocratie et l'Unité (RDU); président: Ahmed Ould Sidi Baba
- l'Union pour la Démocratie et le Progrès (UDP); présidente: Naha Mint Mouknass
- l'Alliance Progressiste Populaire (APP) Président: Messaoud Ould Boulkheir (opposant historique, Boulkheir a opéré un changement de camp décisif pendant les deux tours des présidentielles qui a porté Sidi Abdellahi à la Présidence)
- des députés "indépendants" majoritairement proches du PRDR qui ont finalement fait défection à l'instigation des militaires putschistes autour du général Aziz. menacent de fonder un nouveau parti. Ces députés frondeurs réclamaient notamment une loi sur la composition de la Haute cour de justice (prévue par la constitution et chargée de juger le président de la République en cas de haute trahison et les membres du gouvernement en cas d'infraction pénale commise dans l'exercice de leurs fonctions), la création de commissions d'enquête parlementaires sur la gestion financière et administrative du Sénat, sur les sources de financement de la Fondation Khattou Mint Boukhary (KB), du nom de l'épouse du Président Abdellahi, et sur l'exécution du Programme spécial d'intervention (PSI) dont l'objectif est d'atténuer les effets de la hausse des prix.

Les forces d'opposition regroupent

- le Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD), président: Ahmed Ould Daddah³

¹ Leader harratine historique, il a rassemblé autour de lui quelques personnalités négro-africaines. Il a été le premier ministre harratine de l'histoire de la Mauritanie. Il avait d'abord créé en 1995 Action pour le Changement (AC), parti interdit en janvier 2002. Il était deux fois arrivé en quatrième position avec 5,01% des voix lors de l'élection présidentielle de novembre 2003 et avec 10% en 2007. Cinq députés de son parti ont été élus aux élections législatives de 2006.

² Statisticien formé au Maroc, il a dirigé plusieurs projets et entreprises nationales (la Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC), la Société mauritanienne de gaz (SOMAGAZ) et Air Mauritanie) avant d'être nommé Premier ministre.

³ Frère du premier président de la République de Mauritanie, Mokhtar Ould Daddah, il a été candidat à deux reprises à l'élection présidentielle de 1992 (arrivé en deuxième position avec 32,73% des voix) et à l'élection présidentielle de 2003 (arrivé en troisième position avec 6,89% des voix). Son parti est sorti en première position des élections législatives avec 16 députés élus.

- l'Union des Forces du Progrès (UFP), président: Mohamed Ould Maouloud
- le Front Populaire; président: Mohamed Lemine Chbih Ould Cheikh Melainine
- Hatem; président: Saleh Ould Hannena (leader de la tentative de putsch avortée de juin 2003 contre Taya).

Quant aux **mouvements islamistes**, la constitution mauritanienne refuse à quelconque formation politique de s'ériger en dépositaire de l'islam qui, d'office, est considéré comme le fondement de la République islamique de Mauritanie. Cette position de principe n'a finalement pas empêché la fondation récente d'un parti d'islamistes "modérés", le Taghrir, qui fait désormais partie du paysage politique mauritanien.

Signe de pluralisme au moment des échéances électorales de la tradition, cette diversité du paysage politique mauritanien (53 partis politiques officiels) est devenue aujourd'hui un handicap structurel qui traduit les difficultés de la transition matérielle vers un système démocratique et stable.

Le coup d'Etat de 2005 et les étapes électorales

Après le coup d'Etat du 3 août 2005, le Conseil militaire de Justice et de Démocratie (CMJD) dirigé par le colonel Ely Ould Mohamed Vall engage un processus de transition démocratique et annonce que ses membres ne se présenteront pas aux élections futures.

La communauté internationale dénonce ce coup d'Etat pour des considérations de forme. L'Union européenne estime que le coup d'Etat a constitué une violation des éléments essentiels de respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit repris à l'article 9 de l'Accord de Cotonou. Elle engage des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou lors desquelles, le gouvernement de transition prend 23 engagements pour le retour de la démocratie dont l'organisation des élections dans un délai fixé, la neutralité des membres du CMJD pendant la période de transition, le respect des droits et libertés fondamentaux, le respect de l'Etat de droit, la bonne gestion des affaires publiques.

Les **réformes** engagées comprennent l'institution de la Commission nationale des droits de l'homme et une amnistie accordée à tous les Mauritaniens condamnés pour crimes et délits politiques qui libérera des détenus putschistes et islamistes incarcérés sous le régime d'Ould Taya, et permettra le retour de nombreux opposants jusqu'alors exilés. Une Commission électorale nationale indépendante (CENI) contrôle et supervise la préparation, l'organisation et l'exécution des opérations électorales et référendaires. Un référendum constitutionnel est organisé le 25 juin 2006. La mesure phare était la limitation du mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois.

Puis, les élections se déroulent conformément au calendrier établi : les municipales le 19 novembre 2006, les législatives en deux tours, le 19 novembre et le 3 décembre 2006, les sénatoriales le 21 et le 28 janvier 2007. Clef de voûte de l'échéancier électoral de la transition, les présidentielles ont lieu en mars 2007. Selon la mission d'observation électorale de l'Union européenne, ces élections ont été *"administrées avec efficacité et impartialité par le Ministère de l'intérieur, les scrutins successifs ont été tenus dans un environnement pluraliste. Ils ont été marqués par le calme et la forte mobilisation des électeurs mauritaniens, qui ont pu exprimer leur choix librement, dans des conditions de transparence et de régularité conformes aux principaux standards internationaux".*¹

¹ Mission d'Observation électorale de l'Union européenne en Mauritanie, Elections municipales, législatives 2006 et présidentielles 2007, RAPPORT FINAL, Nouakchott, mars 2007.

Réformes

Dans un souci de bonne gouvernance, le gouvernement exerce une pression sur les services publics pour les contraindre à améliorer leurs performances. La nouvelle loi sur la transparence financière s'inscrit dans le même contexte.

L'Assemblée nationale a également adopté un projet de **loi criminalisant les pratiques esclavagistes**. Longtemps dénoncée par les organisations de défense des droits de l'homme, l'esclavage a été souvent au centre d'une vive polémique entre les ONG anti-esclavagistes et l'ancien pouvoir, renversé le 3 août 2005. Une loi de 1981 avait, pour la première fois, aboli l'esclavage en Mauritanie, sans jamais avoir été suivie d'un décret d'application, qui prévoyait "une indemnité" pour les anciens maîtres d'esclaves.

Le nouveau texte prévoit de lourdes peines. Tout en acceptant la nouvelle loi comme "une avancée", les ONG la jugent insuffisantes notamment pour absence de définition de l'esclave et absence de prise en compte du référentiel de la législation pénale internationale qui fait de cette pratique un crime contre l'humanité. Ils réclament également la possibilité de se constituer partie civile en cas de poursuites pour pratiques esclavagistes.

Le 7 mars 2007 en fin de période de transition, le CMJD avait approuvée une **loi organisant l'opposition politique** en Mauritanie. Cette loi vise à mettre en place un statut juridique et institutionnel relatif aux droits et obligations nécessaires pour donner à l'opposition un rôle d'acteur politique d'avant-garde dans la vie politique et démocratique du pays. Selon Ahmed Ould Daddah, elle est restée à ce jour lettre morte.

La promesse électorale de M. Abdellahi de régler le problème du "passif humanitaire" s'est traduite en mesures. L'euphémisme de "**passif humanitaire**" renvoie au retour des négro-mauritaniens déportés vers le Sénégal et le Mali depuis 18 ans (20 000 personnes selon les chiffres mis à jour de l'UNHCR. Il n'est cependant pas prévu de rapatrier quelques 6000 personnes installées au Mali qui entre-temps, ont obtenu la nationalité malienne) et l'exécution extrajudiciaire de plusieurs centaines de soldats noirs en 1990/1991. Fait symbolique sans précédent, le Président Abdellahi a reconnu **la responsabilité de l'Etat dans un discours à la Nation** prononcé en juin 2007. En novembre 2007, la Mauritanie, le Sénégal et l'UNHCR ont signé un accord tripartite pour le retour des réfugiés. Ainsi, 2008 a vu le retour de plus de 4 000 réfugiés mauritaniens. Cependant, des tensions se sont parfois fait sentir chez certains réfugiés, non satisfaits de leurs nouvelles conditions de vie, et confrontés à des difficultés pour récupérer leurs terres. Le problème foncier est en effet l'un des principaux défis à la réinsertion des réfugiés spoliés de leurs terres par l'ancien régime de Taya.

Liberté de presse

Une loi sur la libéralisation des ondes audiovisuelles a été adoptée début 2008.

La loi relative à la liberté de la presse adoptée en octobre 2006 avait supprimé l'obligation de dépôt légal et la censure marquant un grand progrès dans le domaine de la liberté de la presse. La loi ne prévoit que rarement des cas de détention préventive en matière de délit de presse, alors qu'en réalité, on note des arrestations récurrentes de journalistes pour diffamation, injures et dénonciations calomnieuses. Reporters sans frontières (RSF) critique la mauvaise interprétation de cette loi par les juges.

L'incarcération récente du directeur et d'un journaliste de l'hebdomadaire arabophone "El Hourya", Mohamed Nema Omar et Mohamed Ould Abdelatif, qui avait mis en cause trois magistrats pour corruption vient corroborer cette critique.

Situation économique et sociale

PIB par habitant: 921 USD en 2006; **Structure du PIB:**
Agriculture : 19,3 %, Industrie : 30 %, Services : 50,7 %¹
Indice de développement humain : 0,465/152ème sur 177 pays¹
Espérance de vie : 51 ans; **Taux d'alphabétisation :** 41%¹

54 % des exportations mauritaniennes sont destinées à l'UE et 46 % des importations en proviennent. Le pays négocie un Accord de

Partenariat Economique (APE) avec l'UE dans le cadre CEDEAO + Mauritanie¹.

L'économie mauritanienne est basée sur **cinq types de ressources** : la pêche (les côtes mauritaniennes sont parmi les plus poissonneuses du monde), **l'élevage** (il s'agit plus d'un mode de vie ancestral qu'une réelle activité économique), le **minerai de fer** (dans la région de Zouerate dans le nord-est du pays, source principale de revenus pour l'Etat), le **pétrole** (le pays n'est devenu producteur qu'en 2006), **l'agriculture** (pratiquée au sud au bord du fleuve Sénégal). Cependant, le pays importe 70% de ses besoins alimentaires.

La Mauritanie est confrontée à d'énormes défis: alphabétisation des adultes, formation des cadres qualifiés, accès à l'eau, à la santé et à l'assainissement pour la majorité des citoyens, justice et bonne gouvernance et notamment la réduction de l'inégalité sociale. Une énorme partie de la population mauritanienne vit dans la grande pauvreté (40% vivent au dessous du seuil de pauvreté) sans accès à l'eau potable ni aux services de base en matière de santé et d'éducation. Le taux d'illettrisme avoisine les 50 %.

Une des contraintes pour le développement de la Mauritanie est l'enclavement interne du pays. Sa superficie et la faible densité de population rendent la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté souvent délicate. Les entraves au développement se manifestent à travers le morcellement du marché interne mauritanien et l'accès difficile aux services sociaux de base dû à l'isolement de certaines régions.

L'arrivée des revenus pétroliers, environ 400 millions d'euros pendant 8 ans pour le seul gisement off-shore exploité par la compagnie australienne Woodside, semblait offrir **l'occasion** de subvenir mieux aux besoins de base de la population et de **réduire** les criantes **inégalités sociales** en Mauritanie. La mise en exploitation et la découverte de nouveaux gisements était censée permettre une augmentation de la production de 37 000 barils/jour à 150 000 barils/jour en 2010 (à titre de comparaison, le Tchad produit 225 000 barils par jour, le Nigeria 2 millions de barils). Cependant, la production n'a pas connu d'augmentation substantielle jusqu'à présent. L'exploitation des gisements présentant en effet des difficultés techniques insoupçonnées, ces prévisions ont dû être revues à la baisse. Les espoirs se concentrent désormais plutôt sur les gisements pétroliers on shore et sur d'éventuels gisements de gaz naturel.

Après une année faste en 2006 marquée par une recette de \$100 millions², la Mauritanie traverse une situation financière difficile en 2007 et 2008. La baisse de la production pétrolière suivie de la chute des recettes a fait flamber le déficit budgétaire (30 milliards d'ouguiya; 86,5 millions d'euros).

Relations avec les Etats Unis

¹ L'inclusion de la Mauritanie a été décidée par la Conférence des Chefs d'États de la région en janvier 2003, bien que le pays ait fait le choix de quitter la Cedeao en 2000 au profit d'une insertion privilégiée dans l'Union du Maghreb Arabe. Restant membre du Groupe ACP, la Mauritanie a été rattachée à l'Afrique de l'Ouest pour la négociation des APE et la programmation de l'aide régionale (PIR).

² Les industries extractives (pétrole et mines) ont contribué pour \$250 millions au budget général de l'Etat mauritanien en 2006, soit 38% des recettes budgétaires hors dons.

L'intérêt des Etats Unis pour la Mauritanie s'inscrit dans leur politique globale de **lutte contre le terrorisme**. La Mauritanie a été intégrée par le Département d'Etat dans le projet du Grand Moyen-Orient (MEPI). Nouakchott a adhéré à la politique américaine de lutte contre le terrorisme. Elle a noué un certain nombre de programmes de coopération avec Washington, en particulier dans le cadre de la "Pan Sahel Initiative" (PSI), devenu depuis 2005 le "Trans-Saharan counter-terrorism Initiative". Dans ce cadre, la Mauritanie bénéficie également de l'IMET (International Military Education and training program) qui consiste à former les militaires des différents pays pour les opérations antiterroristes.

En juin 2005, un commando armé a attaqué une garnison mauritanienne à Lemgheity, localité mauritanienne située à proximité des frontières maliennes. **Le GSPC (Groupe Salafiste pour la prédication et le combat)** a revendiqué cette attaque. Avec la recrudescence des actes terroristes au Maroc et en Algérie et l'allégeance récente du GSPC à Al Qaïda, les Américains craignent l'implantation d'une véritable structure terroriste régionale mettant en péril la stabilité de toute la région du Maghreb et du Sahel. Cette région où l'autorité de l'Etat ne s'étend pas sur tout le territoire comme c'est le cas de la Mauritanie, fournirait un refuge idéal au réseau Al Qaïda.

Relations avec les pays de la région

Après des décennies de relations tendues avec un certain nombre de pays, la coopération avec le Maroc et l'Algérie a repris. Avec le Mali un traité bilatéral de sécurité a été signé en 2005 (missions conjointe de contrôle de la frontière et échange d'informations). Les relations avec le Sénégal se sont améliorées après les révoltes anti-sénégalaises et le phénomène réciproque au Sénégal à la fin des années 1980. Les rapports avec le Burkina (tendus en raison d'accusations de complots contre la Mauritanie se sont normalisés. Les relations avec la Libye, accusée de soutenir le coup de 2004, ont été très tendues. L'Arabie Saoudite reproche au régime la répression des islamistes liés aux institutions saoudiennes.

La Mauritanie ne fait partie ni de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qu'elle a quitté début 2001, ni de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), mais elle continue néanmoins à faire partie d'organisations sous-régionales à vocation plus spécifique comme l'OMVS (organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal) où le CILSS (comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel).

Le 6 novembre 2007, la Mauritanie a été acceptée comme membre de plein droit du processus de Barcelone auquel elle avait été invitée en tant qu'observateur depuis 1995. Elle est également membre fondateur de l'initiative de l'Union pour la Méditerranée lancée le 13 juillet 2008 à Paris.

La Mauritanie a établi en 1999 des relations diplomatiques avec Israël, une option politique qui ne suscite pas le consensus et donne lieu à des tensions sur le plan intérieur.

L'Union européenne

Depuis 1985, la Mauritanie a bénéficié de plus de 335 M€ d'aide provenant de l'UE. En ce qui concerne les projets de développement, L'UE (Etats membres et Commission) est le deuxième bailleur de fonds après la Banque Mondiale. Parmi les États membres, la France, l'Allemagne et l'Espagne financent de très significatifs programmes de développement dans le pays. La Mauritanie ne fait plus partie ni de la CEDEAO ni l'UEMOA ; elle est en revanche signataire de l'Accord de Cotonou et bénéficie à ce titre du Fonds européen de développement.

Le Document stratégique national définit les cadres d'intervention sectoriels de la CE en Mauritanie. Le soutien au titre du 10^{ème} FED (2008-2013) s'élève à 156 millions d'euros. Il vise à l'amélioration de la Gouvernance, avec un appui particulier à la décentralisation, au

développement local, à la modernisation de l'administration et du secteur de la justice et à l'appui à la société civile. Ce tableau est complété par un appui budgétaire pour combattre la pauvreté.

La **pêche maritime** constitue le **principal axe de coopération** entre l'UE et la Mauritanie. Un désaccord avait éclaté courant 2006 entre les parties pour le renouvellement de l'accord de pêche qui arrivait à terme fin juillet. La partie mauritanienne estimait que le prix proposé n'était pas satisfaisant. Elle a mis en avant l'accord conclu avec le Maroc, lequel prévoirait une compensation plus élevée. Mais, selon le rapport de la mission de visite effectuée en mai 2006, il convient de considérer qu'il ne s'agit pas des mêmes produits et que le circuit de distribution du poisson marocain est plus lucratif (vente de poisson frais en Espagne tandis que la plupart du poisson mauritanien est mis en boîte).

Finalement, le **1 août 2006**, un **accord renouvelé** est entré en vigueur et sera applicable pendant six ans. Comme les précédents, il se veut non seulement à caractère commercial, mais une contribution au développement du pays. En revanche, les quantités de poisson ont été sensiblement réduites eu égard aux évaluations scientifiques des états des stocks halieutiques. Cet accord prévoit le versement de 86 millions d'euros par an. D'abord retardé en raison du coup d'Etat, le versement pour 2008 a été effectué le 13 octobre 2008, suscitant des critiques contre la Commission.

L'émigration clandestine

Depuis le début de l'année 2006, plus de 20,000 immigrants clandestins ont été interceptés en route de l'Afrique d'Ouest vers l'Espagne et vers d'autres pays européens, soit quatre fois plus qu'en 2005.

En juillet 2006, la Commission européenne a adopté un programme d'un montant de €2,45 millions, financé sur le mécanisme de réaction rapide, afin d'aider la Mauritanie à endiguer le flux d'émigrants clandestins vers les Iles Canaries. Il a été conçu en coopération étroite avec les autorités espagnoles, et l'administration française a également apporté une contribution utile. Les activités prévues visent à aider la Mauritanie à gérer ses frontières maritimes et terrestres et à rapatrier les migrants vers leur pays d'origine, et mettront l'accent sur des mesures destinées en premier lieu à dissuader les candidats au départ de quitter leur pays d'origine pour tenter une traversée maritime périlleuse.

Ces mesures portent sur : le développement des capacités de détection et d'arrestation des immigrants clandestins; l'octroi de ressources consacrées à la détention des migrants et à leur rapatriement dans leur pays d'origine; la révision de la législation actuelle; les actions de sensibilisation; et le soutien aux services d'immigration mauritaniens.

Le Parlement européen

Le PE a montré depuis le coup d'Etat un intérêt grandissant pour le processus démocratique en Mauritanie. En témoigne la multiplication des visites de travail effectuées par des membres des institutions. Fin février 2006, et à l'invitation des autorités de transition, l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE envoie une mission d'information et d'étude pour déterminer comment l'APP, le Parlement et toute l'UE devraient au mieux soutenir le fragile processus de transition. Les conclusions de la mission étaient positives affirmant « qu'un vent nouveau souffle sur la Mauritanie ».

Du 23 au 27 février 2006, une mission d'étude et d'information de l'APP s'est rendue en Mauritanie¹ suivi au début mai de la même année d'un groupe de travail de la Délégation Maghreb, afin d'évaluer la situation politique après le coup d'Etat du 3 août 2005 et la perspective de la tenue d'élections. Dans leurs conclusions, les deux délégations avaient noté avec satisfaction l'avènement d'une nouvelle ère en Mauritanie. Une délégation du Parlement a renforcé les missions d'observation électorale lors des législatives et municipales en novembre 2006 et des présidentielles en mars 2007. Ces missions d'observation électorale avaient contribué à asseoir l'estime et le respect pour le Parlement européen en Mauritanie.

Le 7 août 2008, le Président Pöttering a condamné le coup d'Etat, condamnation reprise dans la résolution du Parlement européen du 4 septembre 2008.

Annexe: Résolution du Parlement européen du 4 septembre 2008 sur le coup d'État en Mauritanie

Le Parlement européen,

— vu les déclarations de son Président, de la Présidence en exercice du Conseil, au nom de l'Union européenne, du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, de la Commission, du Conseil de sécurité des Nations unies, de l'Union africaine (UA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Organisation internationale de la francophonie, à la suite du coup d'État en Mauritanie,

— vu la seconde visite, en Mauritanie, depuis ce coup d'État, du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit,

— vu l'acte constitutif de l'UA qui condamne toute tentative de prise du pouvoir par la force,

— vu l'article 115, paragraphe 5, de son règlement,

A. considérant qu'un coup d'État a eu lieu en Mauritanie le 6 août 2008, le Président mauritanien Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi ayant été renversé par un groupe des plus hauts généraux qu'il avait démis de leurs fonctions dans la journée,

B. considérant que les élections législatives de novembre et décembre 2006, les élections sénatoriales de janvier 2007 et l'élection du Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi de mars 2007, ont été considérées comme équitables et transparentes par les observateurs internationaux, y compris les observateurs de l'Union européenne, en particulier les missions d'observation envoyées par le Parlement européen, qui s'est ainsi porté garant de la légalité de ces élections,

C. considérant que plus des deux tiers des membres du parlement de Mauritanie ont signé une déclaration de soutien en faveur de l'instigateur du coup d'État, Mohamed Ould Abdel Aziz, et des autres généraux; considérant qu'au mois de juin 2008 le pouvoir législatif a adopté une motion de défiance invitant instamment le Président Abdallahi à remanier son gouvernement, et que 49 membres se sont retirés du parlement après que le Président Abdallahi a nommé 12 ministres parmi ceux qui avaient servi sous le très impopulaire régime précédent,

D. considérant que les décisions concernant l'avenir politique, économique et social de la Mauritanie appartiennent aux seuls représentants élus du peuple et que la démocratie implique un équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, bénéficiant tous deux de la légitimité électorale,

¹ APP/3860/BUR

E. considérant que le coup d'État intervient dans un contexte économique et social dégradé et que le développement est le meilleur gage de réussite de la démocratie,

F. reconnaissant l'avancée accomplie pour le retour des réfugiés et l'adoption de la loi criminalisant l'esclavage dans le pays,

G. considérant le soutien de l'Union à la transition démocratique et le "programme d'appui" de 156 000 000 EUR pour la période 2008-2013, dans le cadre du 10e Fonds européen de développement, en complément de l'assistance déjà en cours et de l'aide de 335 000 000 EUR octroyée depuis 1985,

H. considérant que la Banque mondiale a suspendu une aide de 175 000 000 USD en faveur de la Mauritanie et que la suspension de ces versements affectera quelque 17 projets nationaux en Mauritanie ainsi que la participation de cette dernière à des projets régionaux de la Banque mondiale, notamment en matière de développement rural, de santé, d'éducation, d'infrastructures et de construction de routes,

I. considérant que la Mauritanie démocratique représenterait un pôle de stabilité dans une sous-région particulièrement fragile avec, d'une part, la présence, dans le Sahara, à la frontière Nord-Est avec l'Algérie et le Mali, du groupe salafiste pour la prédication et le combat, devenu AlQaïda dans le grand Maghreb islamique, et, d'autre part, la rébellion touareg,

J. considérant que "l'ordonnance constitutionnelle" dans laquelle la junte définit ses pouvoirs et qui lui permet de gouverner par décrets n'a aucune base légale,

1. condamne le coup d'État militaire perpétré par les généraux de Mauritanie, le second en trois années dans ce pays, qui constitue une violation de la légalité constitutionnelle et des résultats démocratiques des élections, validés au niveau international; regrette ce recul par rapport aux avancées considérables en matière de développement de la démocratie et de l'état de droit au cours des dernières années en Mauritanie; demande qu'il soit mis un terme aux tensions politiques actuelles en Mauritanie dans le cadre institutionnel mis en place à l'issue de la phase de transition vers la démocratie et que l'ordre constitutionnel et civil soit rétabli dans les meilleurs délais,

2. demande que le Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi soit immédiatement libéré, ainsi que le Premier ministre Yahya Ould Ahmed el-Waghef et d'autres membres du gouvernement qui se trouvent toujours en résidence surveillée en divers endroits du pays,

3. demande le plein respect de la légalité constitutionnelle des pouvoirs du président et du parlement mauritanien, ce qui implique que les mécanismes de cohabitation entre le président et le parlement et les mécanismes d'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif soient réglés dans le respect et dans le cadre de la Constitution, dont les modifications pour assurer une plus grande stabilité ne peuvent intervenir que conformément aux dispositions de celle-ci, après un large débat regroupant toutes les forces politiques,

4. considère qu'un débat franc et sincère entre les principales forces politiques doit déterminer les voies et les formes constitutionnelles nécessaires pour mettre fin à la crise,

5. accueille favorablement le retour des réfugiés, l'adoption d'une loi criminalisant l'esclavage et le projet de loi de libéralisation des médias; déplore l'absence de règlement démocratique en ce qui concerne le passif humanitaire et les exactions commises au cours de l'année 1990 contre la communauté négro-mauritanienne, alors que des engagements pour la mise en place d'une commission d'enquête avaient été pris par le président,

6. demande que les réfugiés qui sont retournés en Mauritanie soient rétablis dans leurs droits en leur restituant les biens dont ils ont été spoliés,

7. demande que le peuple mauritanien, déjà particulièrement touché par les crises économique et alimentaire, ne soit pas pris en otage par la crise actuelle et demande à la Commission de mettre en œuvre les projets de soutien à la société civile dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme,
8. prend note de l'annonce, par la junte militaire, de nouvelles élections présidentielles, mais déplore que, contrairement à la junte au pouvoir de 2005 à 2007, aucun engagement de neutralité n'ait été pris; demande aux forces militaires au pouvoir de s'engager sans délai sur un calendrier de restauration des institutions démocratiques, en concertation avec l'ensemble des forces politiques,
9. soutient les efforts de l'UA en faveur d'une solution de la crise par la voie de la raison,
10. demande à la Commission d'entreprendre un dialogue politique, conformément à l'article 8 de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autres part, signé à Cotonou le 23 juin 2000(1) , tel que modifié à Luxembourg le 24 juin 2005 (accord de Cotonou), en vue de restaurer la légalité constitutionnelle et d'informer le Parlement du résultat de ce dialogue; si ce dernier n'aboutit pas, demande la réactivation de l'article 96 de l'accord de Cotonou, ce qui pourrait entraîner un gel de l'aide, à l'exception de l'aide alimentaire et humanitaire,
11. invite instamment la Présidence en exercice du Conseil à continuer à suivre de près la situation politique dans ce pays, en étroite collaboration avec l'UA, et à assurer la sécurité des ressortissants de l'Union,
12. demande d'envoyer au plus vite une délégation de parlementaires qui rencontrerait leurs homologues et proposerait une aide pour sortir de la crise,
13. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux gouvernements des États membres, ainsi qu'aux institutions de l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Organisation internationale de la francophonie et au Conseil de sécurité des Nations unies.

(1) JO L 317 du 15.12.2000, p. 3.